



APPEL A PROJETS / MUTECOS ADEC 2020

Au-titre de l'accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi pour l'année 2020, le ministère a doté la DIRECCTE Occitanie d'une enveloppe budgétaire dédiée, permettant d'accompagner des projets significatifs. En effet, face aux mutations économiques, technologiques et démographiques, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans les structures est un enjeu majeur en termes de compétitivité. Les ADEC (Actions de Développement des Emplois et Compétences) sont l'instrument de prédilection pour soutenir ces démarches.

Par conséquent, La DIRECCTE Occitanie lance un appel à propositions au titre des ADEC pour l'année 2020.

- **THEMATIQUES PRIORITAIRES**

1 Métiers et technologies du futur

- Montée en compétence des actifs sur les technologies innovantes identifiées comme porteuses par le plan Industrie du Futur ;
- Développement de l'innovation organisationnelle, associée à l'évolution des modèles d'entreprises ainsi que de l'environnement de travail ;
- Accompagnement au changement lié à l'évolution des métiers et de l'environnement de travail en anticipant la nécessaire acceptabilité de ces évolutions par les salariés.

2 Digitalisation des entreprises

- Montée en compétence des actifs sur les systèmes intelligents et la chaîne de la donnée numérique ;
- Montée en compétence des actifs dans le domaine de la cybersécurité : protection des données de l'entreprise, (RGPD) sécurisation des systèmes intelligents, des systèmes d'information, etc. ;
- Accompagnement au changement lié à la mise en place de nouveaux modèles d'affaires du fait de la diffusion des outils numériques (ex. : du développement de produits au développement de services intégrés).

3 Transition Energétique

- Montée en compétence des actifs sur les technologies innovantes issues de la prise en compte des enjeux d'une diminution de la consommation énergétique ;
- Développement de l'innovation organisationnelle, associée à l'évolution de la consommation énergétique des entreprises ;

- Accompagnement du changement lié à l'évolution des métiers et de l'environnement de travail en anticipant la nécessaire acceptabilité de ces évolutions par les salariés.

4 Economie circulaire

- Développement de l'innovation organisationnelle, associée à une gestion différente des flux au sein des entreprises et des écosystèmes.
- Montée en compétences des actifs sur les nouvelles technologies associées au tri et au recyclage notamment des plastiques.

Les actions devront se dérouler sur 12 à 24 mois maximum. Le taux d'intervention de l'Etat est de 50 % maximum du coût total du projet. Dans le cas de formations portées par les OPCO, la règle de l'encadrement des aides publiques s'applique.

- **CRITERES D'ELIGIBILITE**

Porteurs éligibles

L'appel à projets est ouvert à tout type d'organismes bénéficiant de la personnalité morale et assurant une mission d'intérêt général. A titre indicatif, ils peuvent être :

- des OPCO
- des groupements d'employeurs
- des associations à but non lucratif
- des partenaires sociaux ou des fédérations professionnelles
- des établissements publics.

Ne sont pas éligibles (en tant que porteurs de projets mais ils peuvent participer au projet et/ou le cofinancer) :

- les collectivités locales (Communes, Départements, Région) et les EPCI ;
- les organismes de formation ou entreprises privées ayant une activité à but commercial.
- une personne physique.

Tout porteur de projet devra se conformer aux règles de mise en concurrence pour le choix de ses prestataires.

Types d'actions éligibles

Sont éligibles

- Les actions d'ingénierie liées à l'amont des actions du projet : cartographies des formations sur les nouveaux métiers, construction d'outils innovants, dispositifs RH expérimentaux, ingénierie de formation...

- Les actions contribuant à la montée en compétences des actifs (formations par exemple) et à la définition d'une politique RH construite et crédible, dans les branches et les entreprises ;
- Les actions d'accompagnement dans la mise en œuvre : diagnostics, plan d'action, suivi, appui aux entreprises et aux publics bénéficiaires, évaluation des actions...

Ne sont pas éligibles

- les actions exclusivement de sensibilisation (ex : événementiel) ;
- les actions déjà accompagnées et cofinancées par un autre service de l'Etat, ou pouvant l'être au titre d'un dispositif actuellement en vigueur dans ses services ;
- les actions relevant du « cœur de mission » des porteurs de projet, pour lequel ils sont financés par ailleurs par les pouvoirs publics ;
- les projets dont l'objet est l'accompagnement des salariés de la structure même du porteur ;
- les projets achevés au moment de la demande ;
- le financement de matériels et de logiciels.

• **ORGANISATION**

Les projets relevant de cet appel à propositions devront être transmis à la Mission Mutations économiques et Sécurisation de l'Emploi **avant le 30 juin 2020**.

Les propositions d'actions se feront via les imprimés-types de demandes de subventions joints à ce présent mail. Les dossiers devront être transmis par mail à l'adresse suivante : oc.pole3e@direccte.gouv.fr ainsi qu'en format papier à la DIRECCTE Occitanie – Mission Mutations Economiques et sécurisation des parcours, 5 Esplanade Compans Caffarelli – BP 98016 – 31080 Toulouse Cedex 6.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Mission Mutations Economiques à l'adresse suivante : oc.pole3e@direccte.gouv.fr.

Vous trouverez également en pièce jointe une Foire aux Questions (FaQ) afin de répondre aux questions que vous pourriez vous poser.